



**Pour une observation des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes
Ville de Saint-Félicien**



RÉCIF 02
TABLE DE CONCERTATION
DES GROUPES DE FEMMES
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



Pour une observation des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes
Ville de Saint-Félicien

Octobre 2012

Recherche et rédaction :

Julie Sheinck : **Récif 02**

Chargée de projet :

Gisèle Dallaire : **Récif 02**

Collaboration spéciale :

Catherine Lemieux : **Secrétariat à la condition féminine**

Révision linguistique :

Norma Morin

Mise en page :

Cynthia Thivierge : **Récif 02**

Ce guide a été produit grâce à la participation financière du Secrétariat à la Condition féminine et de la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de l’Entente spécifique en matière de condition féminine.

Pour obtenir un exemplaire de ce guide :

Récif 02

Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean

875, rue Bourassa Ouest

Alma (Québec) G8B 2G6

Téléphone : 418 480-2828 ou 1 855 RECIF02

Courriel : gisele.dallaire@recif02.com

www.recif02.com

ISBN 978-2-9812485-3-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-9812485-5-8 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Table des matières

Introduction	4
Méthodologie	5
Rôle des observatrices	6
Grille de collecte et consignes	6
Aspects éthiques à considérer	7
L'accès aux sites et la prise de photos dans les lieux publics	7
La protection des observatrices et des citoyens	8
La divulgation des renseignements de nature criminelle ou jugés délicats	9
Réalisation d'une observation	10
Grille d'observation des parcs	11
La signalisation	12
L'aménagement	14
La visibilité	18
L'achalandage	20
La surveillance formelle et l'accès à l'aide	25
Synthèse	29
Conclusion	30
Bibliographie	31

Introduction

Le présent document s'inscrit dans le cadre du projet du comité consultatif Femmes et municipalité de Saint-Félicien qui, en collaboration avec Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean, prévoit procéder à une analyse différenciée selon les sexes, sur les parcs de leur ville.

Le présent document porte sur l'exercice d'observation qui devra être entrepris au cours de la démarche devant mener à terme ce projet. Vous trouverez donc une description des méthodologies à utiliser, les balises encadrant l'exercice, une grille d'observation ainsi que les instructions s'y rattachant.

Tout au long de vos observations, vous devrez garder à l'esprit que les hommes et les femmes peuvent vivre des réalités différentes sur un même territoire. L'étude des sites doit donc accorder une grande place à ces différentes réalités. Ainsi, bien que nous allions observer ces sites en tant que femmes, nous devons mettre l'accent autant sur ce qui peut constituer une problématique pour nous, que pour les hommes qui fréquentent ces mêmes milieux.

Bonnes observations!

L'équipe de Récif 02

Méthodologie

Dans le cadre de notre projet, deux méthodes d'observations seront préconisées :

L'observation directe consiste à explorer un milieu dans le but d'identifier des caractéristiques ou des situations portant un potentiel de nuisance (désordres, incivilités, détérioration de l'environnement physique, etc.). Elle consiste à capter, dans un milieu, sans intermédiaire, un ensemble de situations au moment où elles se produisent et à en évaluer l'ampleur.

Les marches exploratoires, quant à elles, visent à évaluer l'environnement choisi du point de vue de l'utilisateur. Elles consistent à explorer un site en petits groupes pour déterminer les caractéristiques de l'environnement qui peuvent entraîner de l'insécurité. Il s'agit d'une méthode qui permet de prendre en considération différents points de vue en même temps. L'objet principal d'observation est l'effet du milieu sur le sentiment de sécurité, sur la satisfaction et l'utilisation des lieux par les usagers.

Nous suggérons fortement d'utiliser les deux méthodes parce que nous considérons qu'elles sont complémentaires. Le document actuel est destiné à encadrer le recueil d'information significative qui permettra la réalisation du projet du Comité consultatif Femmes et Municipalité – Saint-Félicien sur les parcs de leur ville.

Il s'agira donc de porter une attention particulière, d'examiner un ensemble de faits, de situations circonscrites ou d'éléments de l'environnement à l'aide d'une grille d'observation basée sur des caractéristiques ou des comportements de personnes, ou encore, sur des particularités de l'environnement physique.

Une observation peut durer entre une heure et deux heures et demie. Il faudra avant tout tenir compte des ressources disponibles pour déterminer le temps qui y sera consacré. Il est également fortement suggéré de procéder à des observations du même lieu, à différents moments de la journée et à différents moments de la semaine.

Les marches exploratoires sont généralement plus brèves à effectuer, selon l'environnement choisi. Habituellement, une personne anime la marche et prend en note les observations du groupe. Elle note aussi les pistes de solution qui peuvent être énoncées. Pour les besoins de notre projet actuel, nous suggérons de faire une marche exploratoire de jour et une autre en soirée, pour chacun des parcs de la municipalité.

Rôle des observatrices

L'observation demande une bonne mémoire et un souci du détail. Par ailleurs, l'observatrice doit s'assurer de la bonne compréhension de ce qu'elle observe, de la rigueur dans la démarche et d'une certaine ouverture lui permettant de ne pas rejeter trop rapidement certaines observations. Pour augmenter la qualité des observations, il est conseillé d'avoir au moins deux observatrices différentes pour chacun des sites.

L'observatrice recherchée doit-elle avoir une bonne connaissance du milieu à observer? Il n'y a pas de réponses magiques à cette question. Cependant, une personne qui dispose préalablement d'une bonne connaissance du milieu peut entamer plus rapidement la démarche d'observation, et notera plus rapidement les situations inhabituelles. En contrepartie, il peut être plus difficile pour elle de prendre le recul nécessaire et de demeurer objective dans son rôle d'observatrice.

Grille de collecte et consignes

Il est important que toutes les observatrices aient la même grille d'observation pour chacun des lieux ciblés. La grille fournie permettra de guider les observatrices et facilitera la prise de notes. Vous trouverez cette grille à la fin du présent document. Cette grille n'est cependant pas restrictive aux seules situations inscrites. Vous trouverez donc un espace pour noter les autres observations jugées pertinentes lors de vos observations.

Aspects éthiques à considérer

Dans les dernières décennies, le droit du citoyen au respect de sa vie privée a été encadré dans les législations canadienne et québécoise. Dans le cadre du projet que nous souhaitons réaliser, deux aspects doivent être pris en compte : 1) la prise de photos et 2) la protection des citoyens et citoyennes, ainsi que des observatrices.

Les principes directeurs guidant les conduites à adopter tout au long des observations sont les suivantes :

- Toute personne a le droit au respect de sa vie privée, et ce, même si elle se trouve dans un lieu public.
- Toute personne a le droit au respect de son image.
- À aucun moment, les observatrices ne doivent confondre leur tâche avec celle des policiers ou d'autres intervenants.
- Chacune des participantes au projet s'engage à respecter la confidentialité des renseignements pouvant être obtenus.

L'accès aux sites et la prise de photos dans les lieux publics

L'accès aux sites ne devrait pas poser de problème. Concernant la prise de photos, cela est plus délicat. En effet, les lois québécoises ne permettent pas de prendre des photographies d'une personne sans son consentement. De plus, étant donné la nature des lieux à observer, soit les parcs, il pourrait être mal vu de prendre des photos des enfants qui s'y retrouvent, sans avoir d'abord discuté avec les parents. Nous conseillons donc d'utiliser l'appareil photo pour des objets, des bâtiments, mais de respecter les consignes en ce qui a trait aux personnes. Il faut avant tout réfléchir à l'utilité de la photo que nous souhaitons prendre et à son utilisation ultérieure.

La prise de photos au cours des périodes d'observation est balisée par les principes 1 et 2 énoncés précédemment. Ainsi :

- L'observatrice devrait toujours obtenir une autorisation préalable des personnes qu'elles désirent photographier, demander si ces personnes peuvent être identifiées sur la photo et, en tout temps, s'il s'agit d'enfants, solliciter l'autorisation d'un parent qui l'accompagne.
- Lorsqu'il s'agit de photographier un lieu ou des immeubles, la photo ne devrait pas porter atteinte à l'image ou à la réputation des propriétaires ou des résidents. Ainsi, aucun nom de rue ou numéro d'immeuble ne devrait permettre d'identifier les lieux si elle devait être publiée. Par contre, bien prendre en note dans votre cahier d'observation le numéro de la photo correspondant à la situation que vous souhaitiez démontrer par cette photo.

La protection des observatrices et des citoyens

Il peut arriver, au cours d'une période d'observation ou d'une marche exploratoire, que l'observatrice soit amenée à entendre des confidences de personnes rencontrées, voire être témoin d'une activité illicite ou criminelle. Doit-on dénoncer ou se taire? Il est malheureusement impossible de proposer une solution magique pour chacune des éventualités possibles. Cependant, si cela devait arriver, il faut d'abord réfléchir à savoir : les circonstances où la dénonciation peut s'avérer opportune, les personnes à contacter et la façon de procéder. Voici quelques balises et questions utiles pouvant vous aider dans votre décision :

1. Pourquoi la situation observée ou la confiance pose-t-elle un problème éthique (dilemme moral)?
2. La situation observée ou confiée est-elle soumise à une obligation légale de dénoncer (par exemple, la maltraitance envers un enfant)?
3. Il y a une entente formelle de confidentialité de l'information transmise à l'interviewer. Dans ce cas, l'entente devrait dominer, à moins d'un cas exceptionnel où la vie d'une personne serait menacée (suicide ou menace de mort).
4. La dénonciation entraîne-t-elle des risques de représailles pour l'observateur, le témoin ou la victime? Dans un tel cas, il est conseillé de demander au témoin ou à la victime pourquoi il ou elle n'a pas porté plainte.
5. La situation observée ou confiée vise-t-elle une personne ou des biens? Il faut noter que, dans la hiérarchie des crimes, la sécurité des personnes est plus importante que la sécurité des biens.
6. La situation observée ou confiée risque-t-elle de se répéter? Existe-t-il des risques de récidive?
7. La victime est-elle une personne très vulnérable en raison de son isolement, d'un handicap, d'une maladie, de l'âge, etc.?
8. La confiance est-elle une réalité, un soupçon ou une supposition? Vient-elle consolider un préjugé de l'interviewer ou des responsables du diagnostic?
9. Dans quel but la personne s'est-elle confiée? Quelles sont ses attentes? En a-t-elle vraiment ou l'interviewer projette-t-il ses propres valeurs (par exemple, sur la nécessité de porter plainte)? Il est suggéré dans un tel cas de demander à la personne si elle serait à l'aise qu'une plainte soit portée.
10. L'ébrulement de la situation risque-t-il de nuire à une enquête policière en cours? Il est important de ne pas s'improviser intervenante s'il arrivait de recevoir les confidences d'une personne en détresse. La conduite adéquate est plutôt de diriger la personne vers une ressource appropriée.

La divulgation des renseignements de nature criminelle ou jugés délicats

Lorsque la décision de divulguer a été prise, les renseignements de nature criminelle devraient être transmis directement à un officier du service de police ou du poste de la Sûreté du Québec servant le territoire, à plus forte raison s'il s'agit d'un crime contre la personne. Une telle démarche doit être entreprise même s'il est fort possible que l'information ayant fait l'objet d'une dénonciation soit déjà connue des services policiers. De plus, cette démarche doit se faire de façon confidentielle afin d'éviter de mettre en danger la sécurité des victimes et des témoins, de perturber une enquête en cours ou de porter atteinte à la réputation d'une personne lorsque les actes reprochés se révèlent non fondés.

Réalisation d'une observation

Au moment de l'observation, certains principes doivent être respectés :

- S'adapter au milieu, c'est-à-dire instaurer et maintenir un climat de confiance avec les usagers du site lorsque cela est pertinent.
- Adopter une attitude neutre et interférer le moins possible dans les situations et les conversations.
- Observer le déroulement des événements.
- Noter les observations.

Afin d'éviter une perception négative et vu la nature des lieux observés, il serait opportun d'expliquer la raison de votre présence, ainsi que la manière dont l'observation va se dérouler. Il n'est pas nécessaire de faire le tour de chacune des personnes présentes sur les lieux, mais si l'on vous pose la question, soyez enclines à y répondre; ou bien prenez les devants pour éviter toute forme d'inquiétude. Il est important pour l'observatrice de garantir le respect de l'anonymat (voir la section sur l'éthique).

Grille d'observation des parcs

Afin de donner un fil conducteur à la réalisation des observations, nous avons retenu cinq points auxquels nous souhaitons porter une attention particulière. Ces derniers sont identifiés comme étant des principes d'aménagement sécuritaire par le guide « Ma ville en toute confiance », réalisé par le Comité consultatif Femmes et gouvernance locale de l'Union des municipalités du Québec.

Cette catégorisation permettra de simplifier la tâche d'observation en faisant porter une attention particulière à ces cinq principes d'aménagement. Chacune des catégories comportera différentes questions auxquelles il vous sera demandé de répondre au fil de vos observations.

Les cinq principes d'aménagement sécuritaire sont :

- la signalisation;
- l'aménagement;
- la visibilité;
- l'achalandage;
- la surveillance et l'accès à l'aide.

Identification du parc observé

Nom du parc	
Date de la séance d'observation	Durée de l'observation
Emplacement (secteur, quartier)	
Observatrice	

Moment de la journée

	Matin		Après-midi		Soir	
	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi
	Vendredi		Samedi		Dimanche	

La signalisation

La notion de signalisation est constituée de tout élément qui concourt à améliorer l'orientation générale d'une personne dans l'environnement physique.

Une signalisation appropriée doit donc permettre de savoir où l'on est et où l'on va dans l'espace et d'en saisir les repères. Elle facilite l'orientation pour trouver son chemin ou pour obtenir de l'aide s'il y a un problème. La signalisation peut prendre différentes formes de signes visuels particuliers, porteurs d'information (panneaux, marquage au sol, codes de couleurs, etc.). Il peut s'agir, par exemple, de cartes d'orientation placées à des endroits stratégiques, de panneaux indiquant la direction et la distance pour atteindre les téléphones publics ou encore d'un pictogramme désignant les services publics ou un commerce à proximité ouvert jour et nuit.

Y a-t-il des éléments de signalisation dans l'espace observé? Oui Non

Si oui, veuillez les décrire.

La signalisation présente est-elle bien visible, bien disposée? Oui Non

Sinon, qu'est-ce qui ne va pas?

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

La signalisation présente peut-elle nuire à la visibilité des personnes?

Oui Non

Expliquez. _____

Y aurait-il d'autres éléments à ajouter pour améliorer la signalisation dans ce lieu?

Oui Non

Expliquez. _____

Autres remarques

***** La signalisation dans le parc doit être cohérente et uniforme sur l'ensemble des parcs. La signalisation donne une image au parc et contribue à sa fréquentation. *****

L'aménagement

L'aménagement du lieu contribuera au sentiment de sécurité et favorisera l'achalandage. Un milieu de vie propre et bien entretenu indique un minimum de surveillance et contribue à diminuer les risques de vandalisme et les attroupements indésirables. La façon dont l'aménagement est fait jouera un rôle important sur son utilisation, sa fréquentation et sur l'aspect sécuritaire du site, notamment en matière de visibilité.

Il est important également d'effectuer régulièrement l'entretien d'un site. Un lieu bien entretenu dénote la présence et l'intérêt des propriétaires et des usagers, devient plus sécuritaire, entraîne une augmentation de la fréquentation et incite moins les délinquants à y commettre des actes de vandalisme.

À surveiller :

L'espace couloir ou l'espace à déplacement prévisible

Ce genre d'espace n'offre pas d'autres issues pendant le parcours. Pour les sites existants qui présentent cette caractéristique, on peut aménager l'espace de façon à disposer d'un large champ de vision et en offrant un éclairage approprié.

La cachette

Un site peut comporter une cachette causée par de la végétation, par l'architecture du bâtiment ou par l'aménagement des cours et des espaces intérieurs. Pour les sites existants, on peut en atténuer les effets en accentuant l'éclairage de l'endroit qui peut se transformer en cachette, et de ses alentours, ou en faisant une habile sélection de plantations, de même que l'entretien régulier de la végétation.

Quel genre de bâtiments / établissements retrouve-t-on à proximité de ce parc? (Bars, résidences privées, immeubles résidentiels, écoles primaires ou secondaires, habitations à loyer modique, etc.)

Le parc est-il relié aux circuits piétonniers ou aux pistes cyclables?

Oui Non

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

Quel est le type de parc observé (promenade, jeux, aire de repos, etc.)?

Y a-t-il des lieux isolés les uns des autres?

Oui Non

Si oui, sont-ils bien éclairés?

Oui Non

Quels sont les équipements disponibles dans ce parc (bancs, jeux, fontaines, etc.)?

Y a-t-il présence d'espaces couloirs à déplacement prévisible (Voir définition plus haut)?

Oui Non

Y a-t-il présence de cachettes? (Voir définition plus haut)

Oui Non

Les lieux sont-ils bien entretenus?

Oui Non

Y a-t-il des signes de vandalisme sur le site?

Oui Non

Les équipements sont-ils en bon état?

Oui Non

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

Y a-t-il des graffitis sur les équipements et les bâtiments?

Oui Non

Y a-t-il un nombre suffisant de poubelles?

Oui Non

La végétation est-elle entretenue?

Oui Non

Les toilettes sont-elles isolées des lieux d'activités?

Oui Non

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

La visibilité

La visibilité permet à la fois de voir et d'être visible. L'éclairage, le champ de vision, l'absence de cachette ou d'espace couloir à déplacement prévisible en sont des éléments déterminants.

À surveiller :

L'éclairage

L'éclairage permet à la fois de voir et d'être visible. L'éclairage doit être d'une intensité suffisante, sans zone d'ombre, et doit permettre de voir une personne à environ 25 mètres de distance. De même, les arbres doivent être élagués périodiquement pour éviter qu'ils n'entravent l'aire de diffusion de l'éclairage. Pour éviter le vandalisme au niveau de l'éclairage, les éléments doivent être hors de portée des passants ou être protégés par des grilles protectrices.

Le champ de vision

Il est nécessaire d'éliminer les obstacles virtuels ou d'en réduire les effets afin de faciliter un meilleur champ de vision. Ainsi, le champ de vision des personnes qui circulent sur les voies piétonnes doit être suffisamment étendu pour voir l'ensemble du site à proximité. Les courbes des sentiers doivent être conçues de façon à ne pas restreindre la visibilité de la personne ni obstruer son champ de vision. La végétation doit être régulièrement taillée.

Êtes-vous bien visible, peu importe l'endroit où vous vous situez sur le site?

Oui Non

L'endroit est-il bien éclairé?

Oui Non

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

Y a-t-il des zones d'ombres importantes?

Oui Non

La végétation obstrue-t-elle l'éclairage en place?

Oui Non

Êtes-vous en mesure de voir l'ensemble du site selon différentes positions sur le site?

Oui Non

Quels éléments peuvent poser problème en termes de champ de vision et d'éclairage?

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

L'achalandage

La fréquentation appropriée d'un lieu public peut contribuer à sa sécurité. En effet, l'achalandage peut dissuader certaines personnes de commettre des actes répréhensibles ou criminels.

Une densité d'activités dans un quartier ou sur un site suscite de l'intérêt, engendre plus d'achalandage et favorise ainsi la surveillance naturelle de l'endroit.

Les installations et les services présents dans les parcs et les équipements municipaux doivent être judicieusement situés pour prévenir l'isolement des usagers. Il faut éviter de placer ces équipements au bout de couloirs ou d'espaces peu visibles.

Une observation de l'achalandage selon le sexe vous permettra de déterminer si chacun des parcs offre une diversité d'activités selon les besoins différenciés, entre les hommes et les femmes ou entre les filles et les garçons. Une diversité de populations favorise le sentiment de sécurité, et l'observation selon le genre vous permettra peut-être d'identifier des inégalités.

Le parc est-il situé dans un quartier animé?

Y a-t-il beaucoup d'activités autour?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous spécifier quels types d'activités?

Quel est le public cible de ce parc? Retrouve-t-on plus d'hommes que de femmes et plus de garçons que de filles?

Qui sont les usagers présents dans le parc au moment de votre observation?
Quelle est la proportion des personnes âgées, des jeunes familles, des adolescents?
De manière plus pointue, quelles sont les proportions d'hommes âgés et de femmes âgées?
Quelles sont les proportions d'adolescentes et d'adolescents?
Quelles sont les proportions de pères et de mères?
Quelles sont les proportions de jeunes filles et de jeunes garçons?

Dans le cas des jeunes enfants, qui les accompagne?
Est-ce les pères, les mères ou les deux?
Que font-ils pendant que les enfants jouent (spécifier selon le sexe)?

Que font les garçons présents sur le site?
Que font les filles? (Jeux, lecture, discussion, flânage)
Sont-ils ensemble ou séparés (spécifier pour chacune des activités selon le sexe)?

**Y a-t-il un rassemblement de jeunes adolescents ou d'adultes?
Si oui, est-ce qu'il y a plus d'hommes que de femmes ou de filles et de garçons?
Sont-ils ensemble ou séparés et que font-ils (spécifier selon le sexe)?**

Oui Non

**Si oui, pourriez-vous dire si le parc est souvent l'objet de ce type de rassemblement
(spécifier pourquoi selon vous)?**

Oui Non

**Quelle est votre perception de cette situation en termes de sécurité et de l'impact que
cela pourrait avoir sur la clientèle (hommes et femmes ou filles et garçons)?**

**Y a-t-il des personnes seules dans le parc?
Si oui, qui sont-elles et que font-elles (spécifier selon le sexe et l'âge).**

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

Avez-vous observé un comportement agressif ou dérangeant de certaines personnes présentes?

Si oui, qu'est-ce qui était à l'origine de ces comportements (spécifier selon le sexe et l'âge)?

Oui Non

Y a-t-il des signes évidents de vente ou de consommation de drogues?

Si oui, par quel type de clientèle (spécifier selon le sexe et l'âge)?

Oui Non

Que font les femmes âgées présentes sur le site?

Que font les hommes âgés? (Jeux, lecture, discussion, flânage)

Sont-ils ensemble ou séparés?

Les activités proposées dans le parc favorisent-elles la diversité des âges et des sexes?

Spécifier pourquoi, selon vous...

Selon vous, ce parc est-il sécuritaire pour les personnes âgées (spécifier selon le sexe)?

Observations des parcs

selon l'analyse différenciée selon les sexes

Selon vous, ce parc est-il sécuritaire pour les adolescents et adolescentes (spécifier selon le sexe)?

Selon vous, ce parc est-il sécuritaire pour les jeunes familles (spécifier selon le sexe des enfants et des parents)?

La surveillance formelle et l'accès à l'aide

La visite de patrouilles régulières et l'installation de caméras de surveillance sont deux bons moyens d'assurer la sécurité d'un lieu public. Ajoutons à cela les cabines téléphoniques et l'indication des numéros d'urgence.

Y a-t-il des caméras de surveillance dans ce parc?

Oui Non

Les endroits où l'on peut trouver de l'aide sont-ils clairement indiqués?

Oui Non

Y a-t-il des cabines téléphoniques dans ce parc?

Oui Non

Si oui, sont-elles situées de façons accessibles, visibles et bien éclairées?

Y a-t-il un commerce ouvert tard le soir à proximité?

Oui Non

Si oui, est-il indiqué?

Est-ce que des patrouilles policières circulent régulièrement à proximité?

Oui Non

Observations des parcs

selon l'analyse différenciée selon les sexes

Autres situations pouvant être observées
Notes d'observation

—

Décrire la ou les situations observées.

—

Décrire la ou les situations observées.

Autres situations pouvant être observées
Notes d'observation

—

Décrire la ou les situations observées.

—

Décrire la ou les situations observées.

Observations des parcs
selon l'analyse différenciée selon les sexes

Autres situations pouvant être observées
Notes d'observation

—

Décrire la ou les situations observées.

—

Décrire la ou les situations observées.

Synthèse

Une fois les périodes d'observation et les marches exploratoires terminées, l'étape suivante consiste à produire une fiche synthèse sur l'ensemble des observations recueillies. Pour chacun des environnements ciblés, il s'agira d'établir l'importance relative de chaque situation observée et d'y consigner les observations permettant de mieux la décrire. Seules les situations les plus importantes seront retenues.

Cette synthèse est essentielle et doit être menée peu de temps après la collecte d'information. Elle est réalisée par une période de discussions entre les observatrices d'un même lieu, ce qui assure une meilleure validité de l'information recueillie, tout en permettant de nuancer les observations de chacune. Une fois chacune des fiches synthèses remplies, une autre synthèse sera réalisée afin d'identifier les observations communes, s'il y en a, à chacun des lieux observés. Cet exercice sera réalisé avec l'ensemble des observatrices ayant participé au projet.

Enfin, ces fiches synthèses seront ensuite soumises à l'ensemble du comité afin d'en tirer un diagnostic et d'établir des pistes à suivre selon ce qui aura été décidé par les participantes.

*** Pour réaliser vos fiches synthèses, veuillez reprendre votre fiche et la remplir avec les commentaires de chacune des observatrices pour le parc choisi.***

Conclusion

Les exercices d'observation des différents parcs de la municipalité réalisés par le Comité consultatif Femmes et municipalité de Saint-Félicien, en collaboration avec Récif 02 - Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean et la municipalité de Saint-Félicien, est un exemple concret de collaboration citoyenne.

L'engagement de la communauté, dans un tel processus d'analyse, rend les résultats plus durables, ouvre des avenues intéressantes et améliore le sentiment d'appartenance à un lieu.

Le présent document vous a permis d'encadrer l'exercice d'observation ainsi que l'exercice de synthèse. Il faut à présent procéder à une analyse plus complète selon les préoccupations du Comité consultatif Femmes et municipalité de Saint-Félicien et la Municipalité, et ainsi apporter les correctifs nécessaires pour les usagers et les usagères des parcs. Cette contribution des femmes du milieu devrait se faire dans toute phase préliminaire d'élaboration des projets publics. Nous espérons que cette expérience servira de tremplin pour d'autres projets.

Au plaisir,

L'équipe de Récif 02

Bibliographie

ARTH Emmanuelle, BRASSARD Annie, GAGNON Christiane, « Cadre d'analyse pour l'état des lieux d'une collectivité locale », 2004, 3 pages.

PAQUIN Sophie, « Guide d'aménagement : Pour un environnement urbain sécuritaire », Ville de Montréal, 2002, 72 pages.

PAQUIN Sophie, « Ma ville en toute confiance *Guide des meilleurs pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires* », Union des municipalités du Québec, Sherbrooke, 2009, 25 pages.
En ligne : <http://www.umq.qc.ca>

Québec 


CRÉ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN


VILLE DE
SAINT-FÉLICIEN

Récif 02
Table de concertation
des groupes de femmes
Saguenay-Lac-Saint-Jean
